ARCHIVES NUMERISEES RECENSEMENT

Recensements de population

Historique de la numérisation

Les recensements de population ont été numérisés en deux opérations. La première opération a été réalisée à de microfilm, à l'exception des recensements de 1906, numérisés à partir des originaux. Cette opération a été effectuée en 2008 en partenariat avec le cabinet de généalogistes professionnels Coutot-Roehrig ; la numérisation a été faite par la société Fontenelle Microcopie. Elle concernait les recensements de l'an X à 1906.
Une deuxième opération, toujours en partenariat avec le cabinet Coutot-Roehrig, a eu lieu en 2013-2014. Cette dernière concernait les recensements jusqu'en 1975. La numérisation a été effectuée à partir des originaux.

Etat des collections

Les listes nominatives des recensements de population conservées aux archives départementales sont lacunaires. Elles correspondent aux doubles adressés par les mairies à la préfecture, qui par la suite les a versées aux archives départementales. Pour certaines communes, il manque plusieurs années de recensement. D'autre part, certaines listes conservées sont incomplètes ou en mauvais état.

Pour combler ces lacunes, il convient de se tourner vers les mairies qui conservent un exemplaire original du recensement.

Recensements consultables en ligne

Conformément au Code du Patrimoine et au décret n° 2018-1117 du 10 décembre 2018, seuls les recensements de plus de 75 ans sont disponibles en ligne. Les autres sont uniquement consultables en salle de lecture.
Par ailleurs, à quelques exceptions près, le recensement de 1911 n'a pas été conservé.

Comment faire une recherche ?

Pour faire une recherche :

> Sélectionnez une commune dans la liste alphabétique.
> Sélectionnez une année de recensement (facultatif).
> La liste des réponses s'affiche : cliquez sur le pictogramme à gauche du document que vous souhaitez consulter.

A noter : l'absence de pictogramme signifie que le document n'est pas consultable en ligne.

FOIRE AUX QUESTIONS

> *Je ne trouve pas l'année de recensement qui m'intéresse pour une commune* : soit cette année manque dans les collections départementales, soit la commune n'existe pas à cette date. Pour vérifier que la commune existait bien lors de ce recensement, allez jusqu'à la page des réponses, cliquez sur une analyse. Une fenêtre s'ouvre : cliquez alors sur le nom de la commune dans la colonne de gauche. Le détail des fusions, rattachements ou scissions apparaît alors dans la colonne de droite.